

ASSEMBLEE COMMUNALE
du 7 octobre 2024 à 20 h 00
à la Grande salle de Fétigny

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale
Scrutateurs : Mme Véronique Lesquereux, M. Laurent Vuilleumier,
M. Gérard Piquerez
Présences : 97 citoyennes et citoyens
Excusés : 5 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, ouvre l'assemblée communale. Il souhaite en particulier la bienvenue à M. Jean-Daniel Chardonens, député, M. Bertrand Sauterel, chef de service Mobilité et Environnement de la ville de Payerne, Mme Mélodie Gambero et M. Pascal Bouvier de CarPostal, M. Benjamin Bulliard, de la Broye Hebdo, et M. Etienne Volery, du Républicain.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 38 du 20 septembre 2024, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2024
2. Nouvelle dépense : participation annuelle à la ligne de bus urbain
3. Informations communales
4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2024. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

2. Nouvelle dépense : participation annuelle à la ligne de bus urbain

M. Philippe Arrighi, syndic, dresse en premier lieu un bref historique sur les discussions qui ont débuté en 2018 avec les autorités de Payerne. Lors de la mise en place de la première ligne du bus urbain, l'extension jusqu'à Fétigny n'a pas été possible. Avec l'introduction de la 2^e ligne de bus, les discussions ont repris avec les autorités de Payerne. Le Conseil communal de Payerne votera la création de cette 2^e ligne de bus le jeudi 10 octobre 2024.

Le coût d'exploitation de la 2^e ligne de bus urbain s'élève à Fr. 550'000.-- pour la ville de Payerne et les investissements en infrastructures à Fr. 380'000.--. Comme pour les autres partenaires qui ont signé le même style de convention (Aéropole, Rives de la Broye, HIB), le coût annuel à charge de la commune de Fétigny pour un arrêt dans notre village s'élève à Fr. 50'000.--. Un montant de Fr. 50'000.-- est estimé pour la création d'un abri de bus. Il sera englobé dans les aménagements extérieurs des appartements adaptés et dans la réalisation de la sécurisation du chemin de l'école.

M. Philippe Arrighi présente ensuite le plan avec les deux lignes de bus urbain. La ligne de Fétigny ira jusqu'au stade de Payerne, avec un arrêt à la gare. La 2^e ligne reliera l'Aéropole au HIB en transitant également par la gare.

Le bus urbain tournera entre la cure et la maison de Mme Patricia Verdon, s'arrêtera à côté des appartements adaptés et ressortira sur le Pré-de-Ville pour rejoindre ensuite la route cantonale.

Les horaires sont rappelés avec une cadence de 30 minutes du lundi au vendredi, toutes les heures le samedi et aucun bus le dimanche. Trois pauses sont prévues dans la journée pour les chauffeurs.

Un seul arrêt est programmé pour se calquer sur les horaires des trains. Le billet de transport fait partie de l'offre Frimobil avec un prix de la course dès Fr. 2.30. L'offre de transport gratuite actuelle du samedi n'a pour l'instant pas été remise en question selon M. Bertrand Sauterel. La mise en service de la ligne est prévue au printemps 2025.

Plusieurs personnes posent les questions suivantes :

Le train direct de Payerne à Berne part à 7h00. Est-ce le bus permettra de le prendre ?
Oui, l'horaire prévoit une arrivée à Payerne à 6h53.

L'offre de vélos électriques Pick-e-Bike est-elle maintenue ?

Le concept est bon mais le service de maintenance n'est pas optimal. Des discussions à ce sujet auront lieu prochainement mais la volonté est de maintenir ce service.

Est-ce que les autres arrêts existants de CarPostal sont maintenus ?

Oui. Le bus urbain est une offre complémentaire.

Est-ce que le bus devra manœuvrer vers les appartements adaptés ? cela pourrait être dangereux s'agissant du chemin de l'école emprunté de nombreux enfants.

Non, il n'y aura aucune manœuvre du car qui pourra toujours rouler en avant.

Pourquoi y a-t-il un seul arrêt ? les habitants des extrémités du village sont prétextés.

Pour créer un 2^e arrêt à Fétigny, il faudrait en supprimer un à Payerne en raison de la cadence à maintenir pour se calquer sur les trains. Un 2^e arrêt coûterait également Fr. 50'000.-- de plus à Fétigny.

Est-ce que les horaires se calqueront chaque année sur les changements des horaires annuels des trains en décembre ?

Oui.

La somme annuelle de Fr. 50'000.-- sur 25 ans selon la durée de la convention signée représente un montant total de Fr. 1'250'000.--. Est-ce que ce montant pourrait évoluer ?

Non, le montant est fixe et pas soumis à une quelconque indexation.

Y a-t-il des réactions de la part de Ménières vu le projet de fusion en cours ?

Le sujet a été discuté, mais il n'y a actuellement aucun intérêt de leur part.

Peut-on se parquer au terrain de football pour prendre le bus ou sera-t-on amendé ?

Non, le parage pour prendre le bus n'est pas possible. La situation actuelle au niveau des places de parc est compliquée, mais comme dans de nombreuses autres communes. Des réflexions sont en cours pour trouver des solutions.

Est-ce que des places de parc à vélos sont prévues pour les usagers du bus urbain ?

Oui, elles sont prévues dans le concept global.

Est-il possible d'avoir le détail de la participation financière de Fr. 50'000.-- et ce qu'elle couvre ?

Il s'agit d'un forfait, sans indexation. CarPostal facture chaque année à la ville de Payerne le coût d'exploitation de Fr. 550'000.-- qui comprend entre autres la location des bus et le salaire des chauffeurs. Il y a onze arrêts à Fr. 50'000.--, soit Fr. 550'000.--.

Pourquoi n'y a-t-il pas de bus urbain le dimanche, alors que l'offre de CarPostal est aussi réduite ce jour-là ?

Le bus urbain est surtout destiné aux pendulaires. Il n'y a pas suffisamment de demande pour une mise en service le dimanche. La situation pourrait toutefois être revue en cas de d'intérêt suffisant. CarPostal fournit des statistiques sur la fréquentation qui confirment les cadences actuelles. Pour l'offre PubliCar, c'est du ressort des cantons mais l'offre à tendance à diminuer à mesure que de nouvelles lignes sont ouvertes.

Avec l'engorgement de Payerne, n'y a-t-il pas des risques de manquer un train en raison de retard du bus urbain ?

La ville de Payerne a un projet de révision totale de la mobilité et de la circulation pour réduire les bouchons. Selon CarPostal, les cars ne sont actuellement pas pris dans les engorgements.

Plusieurs citoyennes et citoyens remercient les autorités pour ce projet qui leur évitera de devoir amener leurs enfants prendre le train à Payerne ou prendre la voiture jusqu'à une gare CFF pour la laisser dans un parking.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée par 93 oui, 1 avis contraire et 1 abstention.

M. Bertrand Sauterel remercie l'assemblée pour ce vote et se réjouit de pouvoir en informer la Municipalité de Payerne. Cette 2^e ligne de bus doit encore obtenir l'aval du Conseil communal de Payerne le 10 octobre 2024 afin d'être définitivement validée.

3. Informations communales

M. Philippe Arrighi remercie les citoyennes et citoyens pour leur présence nombreuse et espère que cela sera également le cas lors des prochaines assemblées.

4. Divers

Mme Marina Zbinden demande si la création d'un abri de bus comme ailleurs dans le village serait possible pour l'arrêt de CarPostal à la sortie de Fétigny, côté Ménières. Les véhicules roulent vite, un abri protégerait les personnes qui attendent le bus. Elle demande aussi si des mesures peuvent être prises pour réduire la vitesse.

Un projet d'abri de bus n'est pas prévu pour l'instant. Par contre, le Conseil communal réfléchira à de possibles mesures de réduction de la vitesse.

M. Yves Moser constate de nombreux parcages « sauvages » à la route de Brit et un important trafic de véhicules de chantier. Il s'inquiète de la sécurité sur cette route.

Le Conseil communal est conscient de la situation compliquée dans le secteur. La route de Brit a aussi été incluse dans l'étude de la sécurisation du chemin de l'école. Un courrier sera envoyé aux promoteurs pour les rendre attentifs.

Aucun citoyen ne souhaitant plus prendre la parole, M. Philippe Arrighi remercie l'assemblée pour sa confiance et souhaite à chacune et chacun un bel automne.

La séance est levée à 21 h. Une collation est offerte aux personnes présentes.

Au nom du Conseil communal
La Secrétaire : Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi